

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2014

DATE DE CONVOCAION : 17/06/2014
DATE D’AFFICHAGE : 17/06/2014
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE      19
PRÉSENTS            10
VOTANTS            14

OBJET :

**COMMISSION  
COMMUNALE DES IMPOTS  
DIRECTS**

**2014.32**

L’an deux mille quatorze  
**Le vingt cinq juin à dix neuf heures trente minutes**  
Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur BOURNERY Christian**.

Etaient présents : Mme ACHILLES Perle, MM. ARSENDEAU Andy, BOUCHUT Jean-Louis, BOURNERY Christian, Mme FLUHR Catherine, M. GIRARD Benoist, Mmes LAGORCEIX Isabelle, M. MORIZET Patrice, Mmes SIMONIN Patricia, VATIER Sylvie.

Absents excusés :

Mme BOULIÈRE Françoise, MM. BOURGHA Gérard, HOULÈS Philippe, Mme LUCCA Nathalie, MM. MORASSUT Daniel, MOREAU Philippe, Mme PECQUET Annie, M. SEJOURNET Jean-Thomas, Mme VASSEUR Marie-Laure.

Pouvoirs de :

Mme BOULIÈRE Françoise à M. BOURNERY Christian  
Mme LUCCA Nathalie à Mme ACHILLES Perle  
M. MORASSUT Daniel à Mme VATIER Sylvie  
Mme VASSEUR Marie-Laure à Mme LAGORCEIX Isabelle

M. BOUCHUT Jean-Louis a été élu Secrétaire de la séance.

**Monsieur le Maire** précise à l’Assemblée qu’en application de l’article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts, il convient de dresser une liste de présentation comportant l’identité de 12 personnes pouvant être nommées commissaires titulaires et de 12 personnes pouvant être nommées commissaires suppléants.

En outre, cette liste doit comporter 2 commissaires titulaires et suppléants domiciliés hors commune et 2 commissaires titulaires et suppléants propriétaires de bois et forêts.

**Le Conseil Municipal :**

- Ouf l’exposé du Maire,
- **DRESSE** à l’unanimité la liste de présentation suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
M. Jean-Louis BOUCHUT (bois) M. Dominique BARD Mme Véronique COLOMBERT Mme Marie-Laure VASSEUR M. Michel PALFROY (ext. Tousson) M. Gilbert BON ----- Mme Jacqueline HESSLOEHL M. Patrice MORIZET Mme Perle ACHILLES M. Gérard BOURGHA M. Aurèle GOUE (ext. Tousson bois) M. Michel EISENECKER	M. Michèle DEFONTAINE (bois) M. Robert BANGE M. Claude MARTIN (Ext. Oncy) Mme Catherine FLUHR M. Pierre SOROT (bois) M. Didier BREUILLARD ----- Mme Annie PECQUET M. Gilles VIGUERARD (Ext. Milly) Mme Dany JOUHIER Mme Nathalie LUCCA M. Patrice SAINARD (bois) M. William FLUHR

OBJET :  
**CORRESPONDANT**  
**DEFENSE**

2014.33

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément aux deux circulaires du secrétaire d'Etat à la défense diffusé aux préfets les 26 octobre 2001 et 18 février 2002 il convient de désigner au sein du Conseil Municipal un élu « correspondant défense » qui sera le relais d'information sur les questions de défense auprès de son Conseil Municipal et de ses concitoyens.

**Le Conseil Municipal :**

- Ouï l'exposé du Maire,
- **DESIGNE** à l'unanimité Mme Sylvie VATIER.

OBJET :  
**DESIGNATION**  
**COMMISSION D'APPEL**  
**D'OFFRES PERMANENTE**

2014.34

Monsieur le Maire précise que le nouveau Code des Marchés Publics prévoit dans son article 22 la constitution d'une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de désigner une commission qui sera composée, conformément au Code :

- Du Maire ou de son représentant, Président,
- De six Membres du Conseil Municipal (trois titulaires, trois suppléants) élus en son sein.

**Le Conseil Municipal :**

- Ouï l'exposé du Maire,
- **DESIGNE**,
  - M. GIRARD Benoist, Titulaire (14 voix)
  - Mme BOULIÈRE Françoise, Titulaire (12 voix)
  - Mme FLUHR Catherine, Titulaire (14 voix)
  - M. BOUCHUT Jean-Louis, Suppléant (14 voix)
  - M. MORIZET Patrice, Suppléant (14 voix)
  - Mme SIMONIN Patricia, Suppléant (14 voix)

OBJET :  
**FONDS SOLIDARITE**  
**LOGEMENT**

2014.35

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de Mme TALLET, Conseillère Générale déléguée chargée du logement et de l'habitat, qui présente le Fonds de Solidarité Logement.

Ce dispositif intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement qu'il soit privé ou public. D'autre part, il soutient les structures d'insertion et les organismes effectuant de la gestion locative en direction des ménages en insertion.

**Le Conseil Municipal :**

- OUI l'exposé du Maire,
- VU le modèle de convention 2014 proposé par le Conseil Général de Seine et Marne,

- **CONSIDERANT** le montant de la participation de 30 centimes d'euro demandé par habitant,

- **APPORTE** sa contribution à ce dispositif d'aide,

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention 2014.

OBJET :

Monsieur **BOURNERY** Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de réviser les tarifs communaux.

**AUGMENTATION DES  
TARIFS COMMUNAUX**

**Le Conseil Municipal :**

- **OUI** l'exposé de M. **BOURNERY** Maire,

- **VU** les derniers tarifs applicables, et les indices officiels d'inflation,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, des membres présents, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 les tarifs communaux comme suit :

2014.36

NATURE du SERVICE	PRESTATION	Tarifs 2013	Tarifs 2014
CANTINE	1 repas	3,85 €	3,90 €
	1 repas PAI	1,00 €	1,00 €
GARDERIE	matin	3,25 €	3,30 €
	soir	4,25 €	4,30 €
ETUDE	Forfait mensuel	23,75 €	24,10 €
	Forfait semaine	9,45 €	9,60 €
	Soir	2,95 €	3,00 €
VENTE DE BOIS S/présentation de la T.H domiciliée sur la commune	Le stère : en 0,50 mètre à NOISY livré	51,75 €	52,50 €
LOCATION DE MATERIEL	1 chaise	1,10 €	1,10 €
	1 plateau	3,25 €	3,30 €
	1 table	2,75 €	2,80 €
LOCATION SALLE DES FETES	Noiséens	Journée : 406,00 € Week-end : 609,00 €	Journée : 412,10 € Week-end : 618,15 €
	Hors commune	Journée : 609,00 € Week-end : 913,00 €	Journée : 618,15 € Week-end : 926,70 €
	Caution	1 725,00 €	1 750,90 €
LOCATION SALLE DE REUNION		153,00 €	155,30 €
PHOTOCOPIES	Format A4 N/B	0,15 €	0,15 €
	Format A3 N/B	0,30 €	0,30 €
	Format A4 couleur	0,60 €	0,60 €
	Format A3 couleur	1,30 €	1,30 €
CONCESSIONS CIMETIERE	Cinquantenaire : 2 m	477,00 €	484,15 €
	4 m	1030,00 €	1 045,45 €
	6 m	2273,00 €	2 307,10 €
	Trentenaire : 2 m	345,00 €	350,20 €
	4 m	710,00 €	720,65 €

	6 m	1 441,00 €	1 462,60 €
	Temporaire : 2 m	172,00 €	174,60 €
	4 m	355,00 €	360,35 €
	6 m	720,00 €	730,80 €
<b>COLOMBARIUM</b>	15 ans	858,00 €	870,85 €
	30 ans	1 065,00 €	1 081,00 €
<b>DISPERSION DES CENDRES</b>		10,00 €	10,15 €
<b>REPRODUCTION P.L.U.</b>	P.L.U. papier	174,50 €	177,10 €
	P.L.U. numérisé	132,00 €	134,00 €
<b>SACS PAPIER</b>	Lot de 25 à porter	10,15 €	10,30 €
	Lot de 25 à ramasser	25,50 €	25,90 €

OBJET :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter un tarif concernant l'intervention des services techniques pour le compte de tiers (exemple : chute d'arbres des propriétés privées sur le domaine public)

Le Conseil Municipal :

**TARIF INTERVENTIONS**  
**SERVICES TECHNIQUES**

- OUI l'exposé du Maire,

- **CONSIDERANT** le fait que les agents municipaux interviennent pour le compte de tiers,

2014.37

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

<b>Coût horaire de la main d'œuvre concernant l'intervention pour le compte de tiers :</b>	
	Tarif 2014
Du lundi au vendredi inclus pendant les heures de service	23,00 €
Du lundi au vendredi inclus en dehors des heures de service (sauf entre 22 h et 7 h)	25,00 €
Le dimanche et les jours fériés (sauf entre 22 h et 7 h)	40,00 €
Tous les jours entre 22 h et 7 h	90,00 €
<b>Coût horaire d'immobilisation de véhicules ou engins concernant l'intervention pour le compte de tiers :</b>	
	Tarif 2014
Véhicule léger (P.T.C. < 3,5 tonnes)	14,00 €
Véhicule Poids Lourd (P.T.C. > 3,5 tonnes)	20,00 €
<b>Frais généraux concernant l'intervention pour le compte de tiers :</b>	
	Tarif 2014
15 % du montant des prestations ci-dessus mentionnées plafonnées à	170,00 €

**Coût des fournitures concernant l'intervention pour le compte de tiers :**

Répercussion aux clients du coût facturé T.T.C. à la Commune par le ou les fournisseurs.

OBJET :

**ACQUISITION PARCELLE**  
**ZK 13**

2014.38

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors de la dernière mandature, il a été souligné dès 2010 la nécessité d'acquérir un terrain d'une surface de 4 000 m<sup>2</sup> destinée à l'aménagement d'un parking paysager qui sécurisera le stationnement et la dépose des enfants qui se rendent aux groupes scolaires ; De nombreuses démarches ont été faites par les cohéritiers propriétaires pour mener à bien la transaction qui doit faire l'objet d'accord de la part du Tribunal de Commerce de Melun.

Monsieur le Maire précise alors à l'Assemblée qu'il convient de lui confirmer la volonté de se porter acquéreur au vu de la dernière estimation de France Domaine du 16 mai 2014.

**Le Conseil Municipal :**

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU l'estimation de France Domaine du 16 mai 2014,
- DECIDE, à 11 voix pour, 2 abstentions (Mmes LAGORCEIX et VASSEUR) et un contre (Mme LUCCA), de se porter acquéreur d'une bande de 4 000 m<sup>2</sup> conformément au plan joint en annexe de la parcelle ZK 13 et ce au prix de 44 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la transaction et à signer toutes pièces y afférentes,
- DESIGNER Maître FELLER pour dresser l'acte notarié.

OBJET :

**INDEMNITES DE GESTION**  
**DU RECEVEUR MUNICIPAL**

2014. 39

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de M. FORMONT Jacky, receveur municipal, du 13 juin 2014, précisant sa volonté de se tenir à la disposition du conseil municipal pour toute mission de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que ces prestations peuvent faire l'objet du versement d'une indemnité annuelle acquise au receveur pour toute la durée du mandat du conseil.

**Le Conseil Municipal :**

- OUI l'exposé du Maire,
- DECIDE à l'unanimité, d'allouer à M. FORMONT Jacky une indemnité de conseil au taux de 100 % à compter de l'exercice 2014 et suivants.

OBJET :

**ADHESION au**  
**GROUPEMENT de**  
**COMMANDE DE GAZ**

2014.40

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité. Le SDESM (syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) se propose alors de coordonner un groupement de commande de gaz en Seine et Marne.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,
- VU la délibération n° 2014-84 du 7 mai 2014 du comité syndical du SDESM,
- VU l'acte constitutif du groupement de commande,
- APPROUVE, à l'unanimité, le programme et les modalités financières,
- ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz,
- AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

OBJET :

**CREATION DE 10 POSTES**  
**D'ADJOINTS D'ANIMATION**  
**de 1<sup>ère</sup> CLASSE**

2014.41

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, il convient d'organiser les temps d'activités dans le cadre péri-scolaire d'une durée hebdomadaire de trois heures sur une année scolaire et de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service. Pour ce faire, il conviendrait de créer 6 postes d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet et ce pour une durée hebdomadaire de 4.16 heures annualisées (6 h sur 36 semaines)

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,
- VU les besoins de personnels pour assurer l'animation des TAP,
- DECIDE, à l'unanimité, de créer 7 postes d'adjoints d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C de la filière animation) à temps non complet et ce pour une durée hebdomadaire de 6 h sur 36 semaines,
- DECIDE, à l'unanimité, de créer 3 postes d'adjoints d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C de la filière animation) à temps non complet et ce pour une durée hebdomadaire de 3 h sur 36 semaines,
- DIT que si les emplois ne peuvent pas être pourvus par des fonctionnaires du grade précité, les fonctions pourront être exercées par des agents contractuels dans les conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe sur la base au maximum du 12<sup>ème</sup> échelon,

OBJET :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir une récompense aux lauréats du baccalauréat qui ont obtenu une mention « très bien » ainsi qu'aux personnes résidents à Noisy sur Ecole ayant obtenu leur entrée dans les Grandes écoles.

**RECOMPENSE**  
**BACCALAUREAT**  
**GRANDES ECOLES**

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,

- DECIDE d'offrir une récompense de :

- 200 € pour les lauréats du baccalauréat ayant obtenu la mention « très bien »

2014.42

**INFORMATION SUR LES**  
**TRAVAUX ECLAIRAGE**  
**PUBLIC, ENFOUISSEMENT**  
**DES RESEAUX**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme pluriannuel comprenant 3 phases d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public détaillées comme suit :

- Pour 2014 : Secteur Cas Rouge – Financement à la charge de la commune d'un montant de 101 621 € TTC
- Pour 2015 : Secteur Rue Grande (de la mairie jusqu'au 29 bis) et chemin de la Croix Pigoreau – Financement à la charge de la commune d'un montant de 212 125 € TTC
- Pour 2016 : Secteur Rue Grande du 29bis au carrefour de l'allée du Jeu de Paume – Projet en cours de chiffrage

Monsieur BOUCHUT, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, complète la présentation de Monsieur le Maire en précisant que l'éclairage public sera réalisé par des candélabres de style identiques à ceux déjà installés.

La séance est levée à 20 h 15

NOISY SUR ÉCOLE, le 26 juin 2014

Le Maire,



Christian BOURNERY